

[Texte]

The Chairman: Excuse me. Your time is up.

Ms Blondin: For the purpose of clarifying my position—

The Chairman: Back in June you laid out the rules, and I guess I am just here to... I am in your hands. Your time is up.

Ms Blondin: This is so important. I find the work of the proposed Polar Commission so very important.

The Chairman: Well, we are not—

Ms Blondin: Perhaps I could make one point.

The Chairman: We are not about to close off the hearing, but there are other members and we have some rules. You will have another opportunity before the day is out, Ms Blondin.

Ms Blondin: Thank you. That is all I wanted to be assured of. That is all.

The Chairman: You may be assured that we will neither lock you out nor cut you off.

Mr. Anawak: I concede to the member.

The Chairman: All right. It may well be that with Mr. Anawak's kind agreement you may continue, Ms Blondin.

Ms Blondin: This is so intriguing. I must say I am a little confused. When the Prime Minister announced the establishment of the Polar Commission in Moscow last November he stated that one of the regional offices would be in Quebec City. I want to get some clarification on how this predetermination came about without the bill having yet gone through the House and having yet to come to this committee or any other committee?

Mrs. Dobbie: That was a recommendation in the Symons report, and I suppose I overlooked that one. Mr. McCurdy asked me if there were any significant departures from the original recommendations. That was another one, and I had forgotten about that.

In fact, it was the feeling that if we were going to write a bill we should not be so inflexible as to determine where the exact location of any of the offices might be, and so that was dropped from the bill. But that was a recommendation contained in the Symons report.

Ms Blondin: That does not augur well for me.

Mrs. Dobbie: In fact, it also recommended that the other office be in Whitehorse, but I do not think the members would like us to mandate an office in any particular part of the Arctic, at this point in time, in the bill.

Ms Blondin: Definitely not, but I am a little concerned about those kinds of predeterminations brought forward by the Prime Minister himself.

I want to talk about the relationship of the commission to the government and the naming of the board of directors. In the Human Rights Institute Act and the CIIPS Act there is a provision to consult the opposition parties in the House of Commons on the appointments the government wishes to make to these particular groups. There is no such provision under Bill C-72. I believe that consultation is necessary. We will probably propose an amendment to that effect, and also

[Traduction]

Le président: Excusez-moi, mais votre temps de parole est écoulé.

Mme Blondin: Je voudrais faire une mise au point...

Le président: En juin dernier, vous avez établi des règles, et ma fonction à moi est de... Je m'en remets au Comité, mais votre temps de parole est écoulé.

Mme Blondin: Oui, les travaux de la Commission canadienne des affaires polaires me paraissent de la plus grande importance.

Le président: Nous ne sommes pas...

Mme Blondin: Permettez-moi simplement de faire une remarque.

Le président: Nous ne sommes pas sur le point de terminer la séance, mais il y a d'autres intervenants, et nous avons des règles à respecter. Vous aurez une autre occasion de prendre la parole avant la fin de la séance, M^{me} Blondin.

Mme Blondin: Je vous remercie de me rassurer, c'est tout ce que je voulais.

Le président: Soyez assurée que vous ne serez ni tenue à l'écart ni interrompue.

M. Anawak: Je me désiste en faveur de la députée.

Le président: Très bien. En ce cas, puisque M. Anawak consent, vous pouvez continuer, madame Blondin.

Mme Blondin: Cela m'intrigue beaucoup, et j'avoue ne pas très bien comprendre. Lorsqu'en novembre dernier le premier ministre, à Moscou, a annoncé la création de la Commission canadienne des affaires polaires, il a dit que l'un des bureaux régionaux serait établi à Québec. J'aimerais savoir comment cette décision a été prise avant même que le projet de loi ne soit présenté à la Chambre et présenté à ce comité, ou à tout autre.

Mme Dobbie: C'était une recommandation du rapport Symons, et je crois l'avoir omise. M. McCurdy m'a demandé s'il y avait d'autres recommandations importantes dont on n'avait pas tenu compte; c'en était une, et je l'avais oubliée.

En fait, nous avons considéré que si nous devons rédiger un projet de loi, nous ne devrions pas nous montrer intransigeants quant à l'emplacement de l'un ou l'autre des bureaux, et nous avons renoncé à l'inclure dans le projet de loi, mais c'était l'une des recommandations du rapport Symons.

Mme Blondin: Voilà qui est de mauvais augure pour moi.

Mme Dobbie: Il était également recommandé que l'autre bureau ait son siège à Whitehorse, mais je ne pense pas que les députés seraient désireux, à ce stade, que nous décidions d'avoir un bureau dans un endroit particulier de l'Arctique.

Mme Blondin: Certainement pas, mais ce qui m'inquiète un peu, c'est la façon de décider d'avance du premier ministre lui-même.

Je voudrais aborder la question de la relation entre la commission et le gouvernement, et de la nomination de son conseil d'administration. Dans la Loi sur l'Institut canadien des droits et de la personne et dans la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, il y a une disposition aux termes de laquelle les partis d'opposition à la Chambre des communes doivent être consultés sur les nominations que le gouvernement souhaite faire aux conseils